

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Réunion de Bureau – 25 mars 2021

Grand Salon de la mairie d'Avesnes-Sur-Helpe

Comité syndical – 7 avril 2021

18h

Carré des Saveurs - Maroilles

Compte-Rendu

Le comité syndical s'est ouvert sous la présidence de M. Guislain Cambier. Après avoir fait l'appel, il a été compté 27 élus présents, 23 élus absents, 5 élus absents excusés. 3 élus absents excusés ont donné pouvoir.

Présents : Alain BOUILLIEZ, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, David DYSON, Éric FEDDI, Bruno LEGROS, Yvon MILLE, Bernard MOLITOR, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE, Colette WATTREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Zahra GHEZZOU, Guillaume LESOURD, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Absents : Christian BERNARD, Serge BERNARD, Bernard CARPENTIER, Jérôme COPIN, Arnaud DECAGNY, Emmanuelle DELABRE, Michel DETRAIT, Éric LEBRUN, Jean-Pierre MANFROY, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Didier WILLOT, Pascal COBUT, Claude GARY, Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Thierry REGHEM, Alain BASLY, André BERTAUX, Mickaël SNAUWAERT, Luc BERTAUX, Nathalie MONIER.

Absents excusés : Michel LEFEVRE, Martine LECLERCQ, Jean-Louis SIMON, David ZELANI, Alain DELTOUR.

Pouvoirs : Jean-Louis SIMON pouvoir à Claude DUPONT, David ZELANI pouvoir à Guislain CAMBIER, Alain DELTOUR pouvoir à Colette WATTREMEZ.

Assistaient en outre à ce comité Dominique BERTHELOOT, Directeur, et Céline LESCUT, comptable du syndicat.

Le quorum étant atteint, la séance a pu commencer. Monsieur David DYSON en est élu secrétaire.

1/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 février 2021 :

Monsieur le président donne lecture du dernier compte-rendu. Madame Wattremez fait état que n'y figure pas le coût de la cotisation annuelle à RVVN. Cette remarque est donc prise en compte – cotisation annuelle de 3.000 € - dans le présent compte-rendu. Plus d'autre remarque.

Vote favorable : Unanimité

2/Vote du Budget :

Monsieur le président prend la parole pour présenter les grandes orientations et faire quelques remarques liminaires :

2-1) Syndicat toujours dans l'attente du rapport de la C.R.C.

2-2) Le projet de loi de finances pour 2021 va modifier les modalités de perception de la taxe locale qu'est la TCCFE. La réforme sera le regroupement de cette gestion en un guichet unique à la DGFIP.

Il y aura trois étapes : **1^{er} janvier 2021**, alignement des tarifs,

1^{er} janvier 2022, gestion de la taxe intérieure et de la taxe départementale par la DGFIP, deuxième alignement pour les TCCFE,

1^{er} janvier 2023, transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP.

Les AODE, le SEAA en ce qui nous concerne, conserveront bien entendu le produit de la taxe communale. Suite aux échanges lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, le Président indique avoir travaillé, avec l'exécutif, en interne et avec les services de l'Etat, à un mécanisme transitoire tenant compte de cette réforme.

Indicateurs financiers :

On peut considérer **qu'en moyenne**, le SEAA perçoit **1.400.000 € de taxes**. C'est ce montant moyen que Monsieur le Président propose d'utiliser. Jusqu'à présent la TCCFE perçue n'est pas reversée : Pour deux raisons :

- La première est qu'elle permet de faire face au remboursement des emprunts,
- La seconde est qu'elle permet l'auto-financement des travaux d'Electrification Rurale, évitant ainsi de faire appel aux budgets communaux.

Ces travaux représentent en moyenne 1.320.000 € TTC annuels. Par ailleurs, comme nombre de budgets sont contraints, le financement par le CAS FACE peut être estimé à 65%, tous sous-programmes confondus.

Comment optimiser le produit de cette taxe sur notre territoire ?

Tout d'abord, nos besoins en Electrification rurale : Le SEAA a besoin à minima de 385.000 € pour faire face aux besoins d'investissement. Il est proposé de "sanctuariser" **500.000 €** pour compléter le financement des projets, mais il n'est pas impossible dans les années à venir, que nous ayons recours à l'emprunt pour le préfinancement.

Ensuite, il a été décidé de définir un reversement partiel de cette taxe.

Ce reversement serait au maximum de 50%, et cette somme sera inscrite au budget primitif 2021, sous un prétexte réglementaire qui reste à définir en relation avec les services de l'Etat.

Ce reversement partiel d'un produit lié à la consommation d'énergie doit être utilisé au bénéfice de la transition énergétique. Mais nombre de petites communes n'auront peut-être pas les ressources essentielles à l'amorce d'un projet de ce type.

Le scénario est le suivant :

- Une 1ère partie de 25% automatique et basée sur la dernière année complète de perception du produit de la TCCFE,
- Une seconde partie conditionnelle de 25%, liée à la transition énergétique, en rapport avec le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial). La loi climat et résilience devrait donner les moyens réglementaires, elle prévoit, en effet :

Des aides peuvent aussi être accordées pour réaliser des "opérations exceptionnelles (...) qui concourent à la transition énergétique, présentent un caractère innovant et répondent à un besoin local spécifique".

Monsieur le président fait aussi état, suite à une réunion qu'il a eue avec Madame la Sous-Préfète, d'un délai de deux ans laissé aux communes pour sa mise en application.

Il rappelle ensuite les objectifs nationaux à atteindre, à l'horizon 2030, ils sont fixés dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- Réduction de 40% des Gaz à Effet de Serre (par rapport à 1990),
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012),
- Et 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Ces 25% conditionnels pourront être reversés sous la forme d'un fonds de concours, dont le contenu doit être écrit et validé par les services de l'Etat Sa mise en œuvre se fera également selon les formes légales.

La difficulté sera d'écrire un règlement clair, facile à interpréter, correspondant à l'attente de réalisation d'un équipement, en l'occurrence axé sur l'objectif PCAET, tout en recevant l'assentiment à la fois du conseil syndical, mais aussi de la majorité simple des conseils municipaux des communes. Il est proposé que les Services de l'Etat donnent leur avis, en particulier aussi sur la validation d'un potentiel reversement pour des travaux "n-1".

Si besoin, Monsieur le Président ajoute au sujet de ces projets de mise en valeur de la transition énergétique, que le SEAA pourra, en faisant évoluer ses statuts, prendre de nouvelles compétences.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Erphelin pour la présentation du budget.

On notera que pour une meilleure compréhension et une meilleure comparaison des masses budgétaires, Madame Lescut a procédé à l'établissement de graphes.

Le résultat de l'exercice 2020 est repris de manière anticipée avant le vote du compte administratif qui aura lieu en juin. Le budget primitif 2021 s'élève à 12.567.905,99 € toutes sections confondues.

- Au niveau de la section de fonctionnement, un équilibre à 5.316.765,53 €.

Sur les états préparatoires au budget :

* on constate que les charges de gestion courantes restent stables par rapport à 2020 et que le chapitre 012 est en diminution.

Apparaît cette année sur proposition de Monsieur le Président :

-au chapitre 65 la provision de 360.000 € en vue d'un reversement partiel de la TCCFE (25% du produit 2018, année qui a servi d'exemple pour la prévision, sachant que les reversements seront révisés annuellement sur la base de la dernière année complète),

-au chapitre 67 – 360.000 € (révisé annuellement selon les mêmes conditions que précédemment) sous la forme d'un fonds de concours en direction des communes de moins de 2.000 habitants.

* l'encaissement de recettes prévues à hauteur de 375.218 € conformément aux conventions THD (facturation d'une redevance d'occupation par opérateur et par pilône) prévus dans le nouveau contrat souscrit avec Enedis.

* un report de résultat de fonctionnement de 2 610 247,53 €.

- Au niveau de la section d'investissement, un équilibre à 7.251.140,46 € (en 2020 à 6.446.845 €) suite à l'augmentation estimée en recettes de fonctionnement et du résultat reporté. Ce qui permet d'intégrer en dépenses d'investissement un programme pluriannuel à hauteur de 3.694.542,53 €, cela afin d'équilibrer la section d'investissement avec le virement de la section de fonctionnement en section d'investissement en recettes de 3.201.638,53 €.

Les recettes de fonctionnement virées en investissement évitent à notre syndicat de recourir à l'emprunt pour le règlement des factures de notre accord-cadre.

Madame Wattremez se fait préciser l'imputation par chapitre des deux masses réservées au reversement partiel de la TCCFE; Monsieur Erphelin lui précise aussi que ce reversement variera annuellement car les produits annuels varient eux-aussi.

Monsieur Bouilliez demande qu'on lui précise si des travaux de modernisation de chauffage peuvent être pris en compte pour la valorisation du fonds de concours. Monsieur Cambier répond que tout ce qui peut contribuer aux objectifs du PCAET sera éligible, sous réserve de la validation par les services de l'Etat ; il en est de même pour la question posée par madame Wattremez pour le remplacement des ampoules SHP des candélabres communaux par des LED.

Il est ensuite procédé au vote du budget, favorable à l'unanimité.

3/Affectation du Résultat :

Monsieur le Président propose de reporter au compte 001, dépenses de la section d'investissement la somme de 29.234,93 €, d'affecter en réserves au compte 1068, recettes de la section d'investissement la somme de 12.544,93 €, d'en émettre le titre correspondant, et de reporter au compte 002, recettes de la section de fonctionnement la somme de 2.610.247,53 €.

Vote favorable : Unanimité

4/Demande de Subvention auprès du Département, pour le programme CAS FACE 2021, sous-programme Environnement, communes d'Ohain et Vendegies-Au-Bois :

Monsieur le président présente les demandes formulées par les communes précitées auprès du Syndicat, qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Pour Ohain, la seconde partie de la rue des Horbes (150.000 € HT éligibles) et pour Vendegies-Au-Bois, la Grand-Rue 1^{ère} partie (90.000 € HT éligibles).

Vote favorable : Unanimité

5/Conventions de restes à charge communaux pour Cartignies et Taisnières-Sur-Hon :

La commune de Cartignies a sollicité le SEAA pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Méresse, à hauteur de 238.200 €. Le reste à charge que la commune s'est engagée à rembourser au syndicat s'élève à 160.200 €.

La commune de Taisnières-Sur-Hon fait réaliser par le SEAA les travaux d'enfouissement des réseaux secs au hameau de Malplaquet pour 454.332 €. Le reste à charge que la commune s'est engagée à rembourser au syndicat s'élève à 295.172 €.

Vote favorable à l'unanimité.

6/Fiscalisation des Emprunts :

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que le Syndicat doit notifier aux services fiscaux les impositions 2021. Pour cela il est demandé de délibérer sur le tableau joint, qui reprend le montant des annuités à verser en recouvrement des emprunts.

Il est ensuite procédé au vote, favorable à l'unanimité.

7/Délégation au Président :

Monsieur le président sollicite l'Assemblée pour qu'elle lui donne délégation aux fins de solliciter l'octroi de toutes subventions publiques au titre de l'électrification, et de conventionner avec les communes pour les délégations de maîtrise d'ouvrage et les restes à charge. Monsieur le Président ajoute qu'à chaque comité sera rendu compte de cette délégation.

Vote favorable à l'unanimité pour ce point de l'ordre du jour.

8/Modification du Tableau du Personnel :

Sur proposition de M. le Président, il est demandé au comité syndical d'acter la modification du tableau du personnel par la création d'un poste d'ingénieur hors classe, au regard des nouvelles fonctions proposées à Monsieur Dominique Bertheloot, qu'il a acceptées.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

9/Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) :

Monsieur le Président propose d'instaurer, comme d'autres collectivités l'ont déjà fait, le nouveau régime indemnitaire ou RIFSEEP. Il s'applique à l'ensemble des agents titulaires, et se décline en deux indemnités qui sont :

-l'IFSE ou indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise,

-le CIA ou complément indemnitaire annuel.

L'IFSE et le CIA sont définis en fonction de de groupes de fonctions, au nombre de trois, et des cadres d'emploi. Ces indemnités feront l'objet d'arrêtés individuels, avec effet au 1^{er} mai 2021.

Cette mise en place, nous place désormais dans le cadre légal que réclamaient les Services de l'Etat.

Il est ensuite procédé au vote, qui revient favorable à l'unanimité.

10/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Il est proposé d'instaurer pour un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe ce régime. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote favorable à l'unanimité de ce point de l'ordre du jour.

11/Régularisation du Fonds de Concours Article 8, année 2019, pour les communes de Bavay et Recquignies :

Il est proposé de régulariser par voie délibérative, les montants alloués aux communes de Bavay (rue des Soupins) et de Recquignies (complément Place de Nice) de la dotation Article 8, année 2019. Les montants demandés pourront alors être versés auxdites communes.

Vote favorable à l'unanimité.

12/Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Monsieur le président demande à l'Assemblée de délibérer pour la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et d'autoriser son président à signer les contrats ou conventions correspondants.

Le vote est favorable à l'unanimité.

13/Questions diverses :

Il n'y en n'a pas.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, il ne reste plus au Président qu'à lever la séance, remercier les élus de leur participation active, ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail accompli.